

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2009-018 du 17 mars 2009 portant délégation de signature de Didier BENSE,
directeur du département de l'ingénierie (ING), pour les ressources humaines**

NOR : DEVT0919732S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département ING,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne,
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 5738 consentie le 1^{er} septembre 2008 au directeur du département ING par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Catherine MONGIN, responsable ressources humaines et responsable du groupe de soutien « ressources humaines RH » du département, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité ressources humaines du département :

- 1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants éventuels, quel que soit le montant de ceux-ci ;
- 1.2. Marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 150 000 euros ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou du bon de commande initial demeure inférieur à 150 000 euros ;
- 1.3. Les autres conventions et avenants éventuels ;
- 1.4. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions quel que soit le montant de ceux-ci, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations, et les décomptes ;
- 1.5. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine MONGIN, responsable ressources humaines et responsable du groupe de soutien « ressources humaines (RH) » du département, de donner délégation à Pascale VALETTE, adjointe du responsable du groupe de soutien « ressources humaines (RH) », à l'effet de signer, en son nom, tous les actes visés à l'article 1^{er} et pris dans le cadre de l'activité ressources humaines du département.

Article 3

De donner délégation à Pascale VALETTE, adjointe du responsable du groupe de soutien « ressources humaines (RH) », à l'effet de signer, en son nom, dans le cadre de l'activité ressources humaines du département, les actes visés à l'article 1^{er}, et dans la limite du montant de 100 000 euros les actes visés à l'article 1.2.

Article 4

De donner délégation à :

Sophie BILDGEN, responsable ressources humaines des unités ISF et I2F au sein du groupe de soutien « ressources humaines (RH) » ;

Annick DENEVERS, responsable ressources humaines des unités FEE, IAB et MAP au sein du groupe de soutien « ressources humaines (RH) » ;

Dominique MARTINELLI, responsable ressources humaines de l'unité SVO au sein du groupe de soutien « ressources humaines (RH) » ;

Pascal KLUTSCH, responsable de l'entité GARTEC au sein du groupe de soutien « ressources humaines (RH) » ;

Joël DELAIR, responsable de l'entité formation au sein du groupe de soutien « ressources humaines (RH) »,

à l'effet de signer, en son nom, dans le cadre de l'activité ressources humaines dont ils ont respectivement la charge, les actes visés à l'article 1^{er}, et dans la limite du montant de 60 000 euros les actes visés à l'article 1.2.

Article 5

De donner délégation à Chantal MASSARI, assistante du responsable du groupe de soutien « ressources humaines (RH) », à l'effet de signer, en son nom, dans le cadre de l'activité ressources humaines du département, les actes visés à l'article 1^{er}, et dans la limite du montant de 15 000 euros les actes visés à l'article 1.2.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 17 mars 2009.

Le directeur du département de l'ingénierie,
D. BENSE